

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix-Travail-Patrie  
-----

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE**  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
-----

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace-Work-Fatherland  
-----

**PRIME MINISTER'S OFFICE**  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
-----

**STRATEGIE GOUVERNEMENTALE DE RIPOSTE FACE A LA  
PANDEMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)**

\*\*\*\*\*

**DECLARATION SPECIALE DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT DU 29 MAI 2020 SUR LA REPRISE EFFECTIVE  
DES COURS DANS TOUS LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT LE 1<sup>Er</sup>  
JUN 2020**

**Mesdames et Messieurs,**

Dans le prolongement du Message à la Nation du Chef de l'Etat, **Son Excellence Paul BIYA**, le 19 mai 2020, le Gouvernement a procédé, à l'occasion du Conseil de Cabinet du jeudi 28 mai 2020, à la revue de la stratégie de riposte contre la pandémie du coronavirus au Cameroun.

A l'issue des échanges consécutifs aux rapports présentés par les différents ministres concernés, il est apparu que le nombre de personnes testées positives au COVID-19, a connu une nette augmentation ces dernières semaines.

A la date du 28 mai 2020, l'on dénombrait **cinq mille trois cent cinquante-six (5.356)** cas confirmés de COVID-19, parmi lesquels **cent soixante-dix-sept (177)** décès.

Cette évolution est due, entre autres, au relâchement dans le respect des gestes barrières, et à une certaine indiscipline observée chez plusieurs de nos concitoyens.

Parallèlement, le nombre de malades du COVID-19 qui recouvrent la santé ne cesse de croître, et se situe à **trois mille trois cent vingt-six (3.326) cas**, sur l'ensemble des patients testés positifs.

C'est bien la preuve que la stratégie mise en œuvre par le Gouvernement, sous la Très haute impulsion du Chef de l'Etat, mérite d'être poursuivie.

Dans cette perspective, le Ministre de la Santé Publique a été instruit d'augmenter les capacités d'accueil des malades atteints du coronavirus, en particulier dans les zones rurales.

Il devra également impliquer davantage les Districts de Santé dans la prise en charge des malades du COVID-19, ainsi que les formations sanitaires privées qui remplissent les conditions requises.

Au cours de ce même Conseil de Cabinet, les Ministres en charge du secteur éducatif ont rendu compte des préparatifs de la reprise des cours à la date du 1<sup>er</sup> juin 2020, telle que fixée par le Président de la République.

Leurs rapports ont mis en évidence les mesures déjà prises ou envisagées, aux plans sanitaire et pédagogique, pour assurer un retour serein des élèves et étudiants dans les campus scolaires et universitaires.

C'est ainsi que la propreté et la désinfection des différents établissements ont été engagées et vont s'intensifier, avec l'appui des services spécialisés du Ministère de la Santé Publique.

En outre, à la diligence du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, des masques de protection individuelle et des solutions hydro-alcooliques ont été produits localement et mis à la disposition des Administrations du secteur éducatif.

D'autres kits sanitaires ont été distribués aux établissements scolaires, à la faveur du Don spécial du Chef de l'Etat, ou dans le cadre des initiatives conduites par les partenaires privés, les élites locales, et surtout les Collectivités Territoriales Décentralisées, dont l'action sur le terrain mérite d'être saluée.

Compte tenu de la spécificité de l'enseignement supérieur et du volume des effectifs enregistrés dans cet ordre d'enseignement, j'ai tenu une séance de travail ce vendredi, 29 mai 2020, avec les Chefs des institutions universitaires publiques.

Cette concertation a permis de constater que des dispositifs ont été mis en place pour assurer la reprise des enseignements dès le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Par ailleurs, des mesures visant à garantir la sécurité sanitaire des étudiants et du personnel d'encadrement dans toutes les Universités d'Etat ont été déterminées.

**Mesdames et Messieurs,**

Au regard des assurances données par les Ministres en charge du secteur éducatif, et dans le souci de compléter l'année scolaire et académique 2019/2020, le Président de la République, **Son Excellence Paul BIYA**, a décidé que la reprise des cours, dans tous les ordres d'enseignement, ainsi que dans les grandes écoles et les centres de formation professionnelle, aura effectivement lieu le lundi, 1er juin 2020, sur l'ensemble du territoire national.

Je tiens à rappeler, s'agissant de l'enseignement primaire, que cette reprise concerne exclusivement les élèves de *Class Six*, pour le sous-système anglo-saxon, et du Cours moyen deuxième année, pour le sous-système francophone.

Concernant l'enseignement secondaire, la reprise des cours se fera de manière progressive, en commençant par les classes de *Upper-Sixth* et de Terminale, dès le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Puis, suivront les élèves des autres classes d'examens, à savoir les « Premières » et « Troisièmes » pour le sous-système francophone, et « *Form Five* » pour le sous-système anglo-saxon.

Pour ce deuxième groupe, les modalités spécifiques de reprise seront communiquées par le Ministre des Enseignements Secondaires.

Je voudrais également souligner que, conformément aux Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat, les élèves de la maternelle et des classes intermédiaires de l'enseignement primaire et secondaire, ne sont pas concernés par la reprise des cours le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Comme je l'avais déjà indiqué, les bulletins de notes de fin d'année, établis sur la base des évaluations du premier et du deuxième trimestre de l'année scolaire 2019/2020, seront remis à leurs parents, suivant une programmation à définir par les Chefs d'établissement concernés.

En outre, je précise que les épreuves sportives pratiques, prévues dans le cadre des examens officiels de l'enseignement primaire et secondaire, sont annulées.

Le fait qu'elles mobilisent un grand nombre d'élèves sur un même site pourrait être un facteur aggravant des risques de contamination.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la programmation des cours magistraux, des travaux dirigés et pratiques, se fera suivant une flexibilité propre à chaque Institution Universitaire, et dans le respect du calendrier académique réajusté.

Quant aux grandes écoles et aux centres de formation professionnelle, la reprise des cours tiendra compte des spécificités de ces institutions, à la diligence des départements ministériels de tutelle et des Chefs d'établissement compétents.

Dans le souci d'assurer la protection des apprenants et du personnel d'encadrement, les Ministres concernés ont été instruits de veiller au port du masque de protection et au respect de la distanciation sociale, dans les campus scolaires et universitaires.

Ils devront également prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin de rendre disponibles, dans chaque établissement, les kits sanitaires requis tels que les gels hydro-alcooliques, les *thermoflashes* et les bacs à laver les mains.

En tout état de cause, je demande aux Chefs des départements ministériels du secteur éducatif, de maintenir le dialogue avec toute la communauté éducative, les Associations des Parents d'Elèves et les syndicats d'enseignants, en vue de la réussite des activités engagées.

Je leur demande également d'intensifier la communication, dans l'optique d'une plus grande sensibilisation des acteurs sur les mesures prises pour assurer la protection de nos enfants.

Ils devront ainsi me tenir informé des difficultés éventuellement rencontrées sur le terrain, à l'effet de rechercher des solutions appropriées.

Enfin, compte tenu de la situation de la pandémie du COVID-19 au Cameroun, le Président de la République a par ailleurs décidé de proroger, pour une durée de 15 jours supplémentaires, éventuellement renouvelable, les mesures encore en vigueur, qu'il a prises le 17 mars 2020, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Je voudrais conclure mon propos en rassurant l'ensemble des populations, et en particulier la communauté éducative, que le Gouvernement met tout en œuvre pour que la reprise des cours se déroule dans le calme et la sérénité, sur l'ensemble du territoire national, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020.

Ainsi que le Chef de l'Etat l'a prescrit le 19 mai dernier, ne cédon pas à la panique, mais faisons plutôt preuve de solidarité. Restons tous mobilisés dans la lutte contre le COVID-19, en portant systématiquement les masques dans les lieux ouverts au public et en respectant les gestes barrières.

Je vous remercie.-